

3

dront et alièneront ainsi aucune partie des dits biens, ils appliqueront, aussitôt que possible ensuite, le produit de ces biens aux fins de la dite institution par l'achat d'autres terres et tènements, ou immeubles, plus
5 nente.

V. Le présent acte sera censé être un acte public.

Acte public.